



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2023/01/09
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	11	02	02	00	11	11	00	00

Date de convocation : 14 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : FLATRES Corinne donne pouvoir à BENDAIJOU DURIN Justine, GIET Christopher donne pouvoir à RABY Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : ECOLE PUBLIQUE DE CHAYNAT - DESAFFECTATION DES LOCAUX DU SERVICE PUBLIC SCOLAIRE

En 2011, la Commune de Ludesse a ouvert une école élémentaire à Ludesse à 2 classes, suite à la construction d'un nouveau bâtiment.

La construction de ce bâtiment a permis la reconfiguration des écoles et la fermeture définitive de la Classe de Chaynat et la suppression du RPC Ludesse / Chaynat.

Vu l'arrêté de l'Inspecteur d'Académie du 14 avril 2011 relatif à la fermeture de Ludesse / Chaynat : transfert de la classe à Ludesse ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-30 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme en date du 11 octobre 2021, pour la désaffectation des locaux de l'école publique de Chaynat ;

Le Conseil Municipal de Ludesse, après en avoir délibéré :

Par11 voix pour,0 voix contre,0 abstention,

- ❖ Décide la désaffectation de l'école de Chaynat ;
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 23 février 2023

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :

Mis en ligne le 08/03/2023

